



L'Éditorial

1. Vie de la Commune
2. Finances
3. Travaux et aménagements
4. Vie des associations

Nouveaux arrivants :

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 Décembre 2011.

État Civil

Naissances

Émy JOURDAIN

le 12/10/2011

Élisa OCHANDO

le 15/10/2011

Décès

Madame GUILLAUME
Antoinette

le 1^{er} Novembre 2011

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96.48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

Lettre d'information

L'éditorial

La crise de la dette des différents pays Européens s'aggrave et aura des conséquences sur notre pouvoir d'achat. En effet, les États Européens vont devoir faire preuve d'une grande rigueur budgétaire qui se traduira par plus d'impôts ou de taxes diverses pour tous les habitants.

À cet égard, je tiens à signaler que les impôts locaux ont été augmentés de 2% en 2011, afin de tenir compte de l'évolution des prix. La taxe d'habitation revenant à la Commune de MICHERY ressort ainsi à 9,01% et non à 17,71% comme cela apparaît sur la feuille d'imposition qui vient de vous parvenir. Le nouveau taux prend en compte la part octroyée précédemment au Département de l'Yonne, laquelle est désormais attribuée aux Communes, mais reprise immédiatement par l'État central pour abonder un fonds de péréquation mis en place à l'occasion de la suppression de la taxe Professionnelle payée par les entreprises.

L'administration fiscale n'a pas fait apparaître cette modification sur les feuilles d'imposition, alors que l'ensemble des Communes avait sollicité cette mise au point.

Cette crise a un autre impact sur nos finances locales, à savoir l'augmentation de la marge des banques qui relaient, sous la forme de crédits de trésorerie, des règlements que nous attendons, notamment le versement de subventions. À titre d'exemple la marge est passée en une année de 0,60% à 1,20%, et nous pouvons raisonner sur une marge qui sera plutôt de 1,50% à 2% en 2012.

Heureusement, Noël approche et cette période de fêtes nous permettra de mettre entre parenthèses nos soucis actuels et futurs...

J'aurai l'occasion de faire le point sur l'évolution de notre village lors de ma communication de fin d'année.

À bientôt donc.

Le Maire, Francis GARNIER.

1 - Vie de la Commune

◇ **ÉCOLE** : Les enfants de la Commune de MICHERY pourront poursuivre leur apprentissage de la natation, tant à PONT SUR YONNE pour les plus petits, qu'à SERBONNES pour les grands. Des conventions ont été conclues dans ce sens avec les piscines concernées.

◇ **CANTINE** : Le choix de la société qui fournira les repas scolaires à partir du 1^{er} Janvier 2012 a donné lieu à une analyse fine des offres remises par 3 groupes. La société ELITE restauration a été retenue, offrant tant au niveau du prix que de son approche de la prestation les meilleurs arguments. Le prix de la fourniture d'un repas s'élève à 2,45€ HT (alors qu'il était de 2,46€ HT précédemment). Le marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction. À ce prix la commune doit ajouter la mise à disposition des locaux et du matériel approprié, ainsi que les charges du personnel préparant et servant les repas.



Le prix des repas de la cantine scolaire est de 4,50 €.

Il sera inchangé durant toute l'année civile 2012

Le Dimanche 2 Octobre la Paroisse de PONT SUR YONNE/ MICHERY a accueilli 2 nouveaux prêtres : Le Père **Arnaud MONTAUX** et un vicaire Brésilien qui mène des études théologiques en France – Le Père **Paolo NUNEZ**

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

1 - Vie de la Commune

Compte-tenu de la proposition de la Société ELITE Restauration le tarif de la Cantine restera inchangé jusqu'au 31 Décembre 2012, soit 4,50 €. Il est simplement précisé que la fourniture d'un repas à un enfant non inscrit préalablement donnera lieu à la perception d'un supplément de 3€, alors qu'il était perçu jusqu'à présent un montant de 1€.

- ◇ **MAIRIE** : La mairie sera fermée Le samedi matin 12 Novembre ainsi que du 24 au 31 Décembre (période entre Noël et le jour de l'an). Une permanence sera néanmoins assurée le 31 Décembre pour permettre l'inscription sur la liste électorale de la Commune de MICHERY.
- ◇ **SYNDICAT D'ELECTRIFICATION** : Le syndicat d'électrification dont nous dépendons (SENS NORD) est d'accord pour suivre les directives Préfectorales en matière de fusion avec d'autres syndicats. En revanche, il souhaite conserver la « maîtrise d'ouvrage » des travaux à réaliser, laquelle serait transférée au Département selon la demande de la Préfecture. La Commune de MICHERY souhaite effectivement bénéficier d'une proximité pour les travaux la concernant, et appuie donc la demande du syndicat.
- ◇ **CNFPT** : Nous appuyons également le Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui assure la formation de nos agents. Or, le Parlement vient de réduire la cotisation obligatoire à la charge des collectivités locales, perçue par cet organisme, de 1% à 0,9% de la masse salariale. Cette réduction risque de se traduire par une prise en charge par nos soins des frais de logement, de transport et de restauration, que nous ne supportons pas jusqu'à présent. Il est donc demandé le retour à une cotisation de 1%.

2 — Finances / Budgets

- ◇ **LIGNES DE TRESORERIE** : Les lignes de trésorerie dont nous bénéficions jusqu'à présent (150.000€ auprès de la Caisse D'Épargne et 65.000 € auprès de DEXIA Crédit local) vont être regroupées dans le cadre d'une ligne de 200.000€ souscrite auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche Comté). A cette occasion la marge passera à 1,20% sur un index qui est la moyenne mensuelle des taux du marché monétaire au jour le jour. (0,60% antérieurement).
- ◇ **UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT** est instituée à hauteur de 5%. Elle remplacera à compter du 1^{er} Mars 2012 la taxe locale d'équipement et d'autres taxations qui étaient à la charge de tout demandeur d'un permis de construire ou d'une demande d'autorisation de travaux.
- ◇ **IMPLANTATION D'ANTENNES ET DE FAISCEAUX HERTZIENS** : La convention passée avec la société BOUYGUES Télécom le 11 Juillet 2000, relative à l'implantation d'antennes et de faisceaux hertziens sur un pylône appartenant à France TELECOM, venait à échéance en 2012. Son renouvellement a été renégocié sur les bases ci-après :
 - Le loyer actuel de 1708€ net reste valable jusqu'à la fin de la présente année.
 - À compter du 1^{er} Janvier 2012 le loyer passera à 3000 €
 - À compter du 1^{er} Janvier 2013 le loyer passera à 4000 €
 - À compter du 1^{er} Janvier 2014 le loyer passera à 5500 € (prix qui sera maintenu les



années suivantes). Une révision annuelle interviendra à compter du 1^{er} Janvier 2015 sur la base de 2%.

- ◇ **DM** : Des décisions modificatives des budgets « Commune » et « Eau » ont été adoptées par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 Novembre 2011. En ce qui concerne le budget principal, il s'est agi de reclasser le produit de la vente de terrains sur un compte différent de celui prévu au budget initial (montant du transfert 23.000€). Pour le budget de l'eau nous avons fait en sorte que les factures des études réalisées pour la mise en place d'un assainissement collectif puissent être réglées alors qu'elles n'avaient pas été budgétées initialement (pour une somme de 82.000€).

3 — Travaux et aménagements

- ◇ **ASSAINISSEMENT** : Les travaux d'assainissement collectif nécessitent des études géotechniques (essentiellement des sondages de sol au futur emplacement de la station d'épuration ainsi que dans les rues où passera le tuyau d'évacuation des eaux usées).

Au terme d'une analyse présentée par 4 cabinets spécialisés dans ce genre de travail, le Conseil Municipal a retenu la proposition de la Société ALIOS pour un prix de 29.888,04 TTC (24.990 HT). Cette opération sera subventionnée par l'Agence de l'eau SEINE NORMANDIE à hauteur de 50%.

- ◇ **LES VISITES DOMICILIAIRES** diligentées par la société TEST Ingénierie sont maintenant terminées. Les formulaires individuels comportant une évaluation du prix des travaux à envisager à l'intérieur des propriétés nous seront remis très prochainement. Ils seront distribués à chaque foyer concerné.
- ◇ **CHAMP DE CAPTAGE DE L'EAU** : Une étude de notre champ de captage d'eau potable nous a été fortement conseillée par l'Agence de bassin SEINE NORMANDIE, qui nous apportera une aide financière à hauteur de 70% de la proposition que nous retiendrons. Six offres nous ont été présentées et sont actuellement étudiées par l'assistant à Maîtrise d'ouvrage que nous avons choisi, c'est à dire Monsieur Vincent RUBY. Le choix définitif sera fait par le Conseil Municipal qui se tiendra en Décembre 2011, sur proposition de la Commission d'appels d'offres prévue le 17 Novembre prochain.
- ◇ **SIGNALÉTIQUE** : Les nouveaux panneaux d'affichage ont été mis en place et impliqueront de passer par la Mairie pour les utiliser, sachant qu'ils sont fermés afin d'éviter l'affichage sauvage. La signalétique au sein du village sera bientôt installée.

4 - Vie des associations

- ◇ L'opération « NETTOYONS LA NATURE » a eu lieu le Samedi matin 24 Septembre 2011, précédée le Vendredi par une opération identique menée par les enfants de notre école sur la place de la Mairie.
- ◇ Au cours des dernières semaines il a été possible de déguster :
 - des grillades au cours d'un dîner « BARBECUE » proposé par l'AML (ASSOCIATION MICHERY LOISIRS),
 - une choucroute offerte à ses adhérents par l'Association « LES AMIS DU VILLAGE » Le jeudi 3 novembre 2011

Seront distribués très prochainement dans chaque boîte aux lettres les résultats des visites domiciliaires relatives aux travaux privés nécessaires pour un raccordement au futur réseau d'assainissement.

Fermeture de la mairie :

Samedi 12
novembre 2011
et
Du 24 au 31 décembre 2011

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tél : 03.86.96.35.05

Fax : 03.86.96.48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr



ECO-REFLEX

L'automne est relativement clé-
ment, mais l'hiver approche :
surveillez vos radiateurs...

En les réglant pour obtenir
19°C et non 20°C dans
une pièce à vivre,

vous gagnerez
7% sur votre consommation !!!

Retrouvez les
délibérations du
Conseil Municipal
sur le site de
Michery:

[http://
www.michery.fr](http://www.michery.fr)

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

- Différents vins de l'Yonne, accompagnés d'un repas, dans le cadre d'une soirée « œnologique » organisée par l'association LA MARMITE, le Vendredi 4 Novembre 2011.
- Un dîner biologique organisé le Samedi 5 Novembre 2011 par l'Association « ECHOS NATURE ».
- ◇ Pour sa 29^{ème} édition, l'Association Culturelle de MICHERY nous a offert, le samedi 16 et le dimanche 17 octobre, son salon de peinture et sculpture auquel participaient 29 artistes. 128 œuvres ont pu être appréciées par de nombreux visiteurs toujours fidèles à cette manifestation d'automne.

À venir

- Un tournoi de POKER est proposé par le COMITE DES FETES de MICHERY le Samedi 12 Novembre 2011. C'est une nouvelle expérience qui peut ouvrir la voie à une nouvelle activité.
- L'association des « MOMES de MICHERY » organisera pour sa part un concours de be-
lote le 19 Novembre 2011.
- Le Samedi 26 Novembre 2011 l'Association « MICHERY LOISIRS » (AML) propose une soirée « beaujolais nouveau ». Il est de tradition qu'à partir du troisième jeudi du mois de Novembre le beaujolais nouveau soit mis en vente chez les détaillants.
- Le Samedi 3 Décembre, les Associations de MICHERY organiseront différentes activités sur la place du Village, au profit du TELETHON, opération nationale destinée à recueillir des fonds pour la recherche médicale liée aux maladies de la catégorie « myopathies »
- LES AMIS DU VILLAGE organiseront leur déjeuner de Noël le Vendredi 16 Décembre.
- Il sera précédé par « le Marché de Noël » organisé le week-end du 10 et 11 Décembre par l'association « LES MOMES DE MICHERY ».
- Enfin, la Commune de MICHERY et LE COMITE DES FETES accueilleront les enfants du village pour la traditionnelle remise de jouets accompagnée d'un goûter et d'un spectacle qui leur est dédié.